ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Financement du doctorat

Question écrite n° 15392

Texte de la question

Mme Annie Genevard appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés de financements du doctorat et les conditions de recherches dégradées. Selon une enquête publiée en 2022 par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), la France a perdu 10 000 étudiants inscrits en doctorat. Cette baisse significative des inscriptions en troisième cycle universitaire est liée aux conditions de vie et de recherche dramatiques des doctorants, alors qu'un quart d'entre eux ne parvient pas à subvenir à ses besoins. Mme la députée souligne qu'en sus des rémunérations trop faibles, en-dessous du Smic, octroyées aux chargés d'enseignement et de recherche, de réelles inégalités entre chercheurs contractuels perdurent. En effet, un attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) effectue trois fois plus d'heures de cours par an qu'un doctorant contractuel mais perçoit une rémunération plus faible. Expérience et travail sont ainsi récompensées par une baisse de rémunération au sein de l'université. Ces conditions de travail aboutissent à une perte d'attractivité de la recherche française et plus grave encore, à une fuite des cerveaux ; puisqu'un doctorant sur deux envisage de postuler à l'étranger après son diplôme afin d'y trouver une meilleure insertion, un salaire plus élevé et de meilleures conditions de recherche. Elle appelle donc son attention sur ce sujet majeur pour l'avenir de la recherche et l'influence scientifique internationale de la France et la prie de bien vouloir indiquer quelles mesures sont envisagées en vue de soutenir les chercheurs français dans leurs contributions essentielles à la société française.

Données clés

Auteur : Mme Annie Genevard
Circonscription : Doubs (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15392
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 février 2024, page 1100
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)